Le rapport des inspecteurs LOARER (IGEN) et SCHMIDT (IGAEN) sur l’évaluation de la convention état-PF de 2007 à 2017 vient d’être rendu public.

**- Bilan catastrophique du 1° degré en Polynésie française**

Ce rapport souligne les résultats catastrophiques dans le 1er degré et un enseignement primaire peu performant. Les termes sont clairs : « l’enseignement primaire produit un important échec scolaire et (…) le collège ne parvient pas à le corriger ». Les élèves les plus en difficulté sont orientés, avant le collège, d’autres en grand nombre \_ les chiffres sont alarmants \_ sont déscolarisés. Le lycée se trouve alors « délesté » des élèves en difficulté. C’est pour cette raison que la Polynésie présente des résultats au baccalauréat proches de ceux de la métropole. A aucun moment, les chiffres de réussite au baccalauréat ne sont présentés par le Pays par cohorte ou génération d’élèves, or c’est la seule photographie fiable de la réussite des élèves et donc de notre système éducatif.

Le SNES insiste sur son opposition au détachement de PE du 1er degré dans le 2d degré sous prétexte d’un renforcement des LVR (reo maohi) en classe de 6ème. Les PE sont en effet des enseignants généralistes tandis que les professeurs certifiés PLC en Reo Maohi sont par définition des spécialistes en langues polynésiennes et peuvent parfaitement assurer les heures en classe de 6ème à la rentrée 2016. Sur les 12 PE détachés à la rentrée 2016 dans le 2° degré, 5 exercent en classe maternelle ! Le bilan du rapport des IGA sur la formation des enseignants 1er degré ne nous rassure pas du tout d’autant que ces enseignants sont en surnombre (+ 350 PE en trop dans le 1° degré). Le détachement dans le 2d degré semble être une possibilité pour résorber ce nombre important d’enseignants. La réforme des collèges et le cycle 3 sont un moyen de faire passer les PE dans le 2° degré mais c’est un véritable détournement de l’esprit du texte. Le SNES réaffirme son opposition à la réforme des collèges et plus encore lorsqu’elle semble la solution miracle à l’échec du 1° degré.

* **Economie sur les I.E et indexation**

Les inspecteurs rappellent à quel point les établissements sont vétustes mais émettent l’hypothèse dangereuse de l’affectation d’une partie des rémunérations des personnels sur l’immobilier. Ainsi l’idée de diminuer l’indemnité d’éloignement et de baisser l’indexation ressurgit-elle à nouveau. L’indexation proposée varie en fonction du rapport de la cour des comptes qui estime le coût de la vie en PF 30 % plus élevée qu’en métropole. Le SNES bien évidemment ne veut pas d’une baisse de rémunération pour pallier les moyens insuffisants que l’état alloue à la Polynésie ni les moyens qui n’ont pas été affectés depuis si longtemps par le Pays aux rénovations des bâtiments. Un raccourci financier entre immobilier et rémunération des enseignants, ou fongibilité, ne va pas améliorer le pédagogique.

* **Compétences du MEN et du Vice Rectorat**

Au niveau de la gestion des carrières, il est intéressant de lire que toutes les opérations de carrière devraient être de compétence état donc VR par conséquent la commission paritaire de notation administrative à la DGEE n’a pas lieu d’être.

Enfin, le rapport pointe les effets de doublons : les IA IPR, CMI sont aujourd’hui rattachés au VR tandis que les IEN sont rattachés à la DGEE. Or le pays demande à récupérer des IA IPR en tant qu’experts de pilotage éducatif.

Le SNES s’interroge : les résultats du 1° degré sont très inquiétants, les IEN sont depuis plusieurs décennies sous la tutelle de la DEP maintenant DGEE, le rapport en fait état et regrette la *tropicalisation* des IEN. Par conséquent, au niveau du pédagogique, on peut douter de la pertinence de détacher des IA IPR à la DGEE. Pour le SNES FSU les IA IPR doivent garantir, hors de toute politique, le suivi des programmes nationaux et des examens-diplômes, le rattachement au Vice Rectorat de l’inspection semble plus que logique. L’installation de la mission d’inspection depuis 2 ans au Vice Rectorat a permis le rattrapage des retards d’inspection et la mise en place des certifications (DNL, CAV, théâtre, HDA).

Au niveau des diplômes des élèves, le rapport met en avant l’incertitude juridique sur l’organisation des examens. Pour le SNES, tout ce qui relève des diplômes et examens doit être de compétence état de façon à garantir un diplôme national pour tous les élèves. L’autonomie du pays ne doit pas prendre en otage les élèves et leurs familles. Le SNES défend les diplômes nationaux avec tout ce que cela implique : IA-IPR, organisation des examens par le Vice Rectorat. On ne peut accepter un doute juridique pour des raisons politiques.